

Loi n° 2018-1245 du 27 décembre 2018 visant à sécuriser l'exercice des praticiens diplômés hors Union européenne

27/12/2018

La loi n° 2018-1245 du 27 décembre 2018 autorise, les praticiens ayant obtenus leur diplôme hors de l'Union Européenne à exercer leurs fonctions au sein des établissements de santé publics ou privés, jusqu'au 31 décembre 2020.